

## La mobilité au rendez-vous



au sommaire .....

### Schéma directeur d'accessibilité

Parce que se déplacer est un droit pour tous, la Région a adopté en décembre dernier son Schéma directeur d'accessibilité. Un vaste plan d'actions pragmatique et citoyen. .... (pages 2 et 3)

#### sur les lignes

La Poste a signé avec la Région un Plan de déplacements ..... (page 4)

#### en première ligne

Découvrez les six rendez-vous de la mobilité ..... (page 4)



### questions en ligne .....



**Jean-Michel Bodin**  
vice-Président  
de la Région Centre,  
délégué aux Grandes  
Infrastructures, aux  
Transports et aux TIC

**Le Conseil régional a adopté le 19 décembre dernier le schéma d'accessibilité pour le réseau TER Centre. Comment s'appliquera-t-il et avec quels moyens ?**

Il n'a pas attendu les obligations du législateur et s'est engagé dès 2003 dans une politique d'accessibilité. Permettre à chacun, quelle que soit sa situation, d'avoir accès au TER fait partie intégrante de notre mission de service public. Avec le schéma d'accessibilité, nous étendons le réseau maillé des gares accessibles (voir p. 2 et 3). La mise en œuvre de ce schéma implique notamment des travaux de

mise à hauteur des quais, une des compétences de Réseau Ferré de France, qui annonce une participation de seulement 25% ! La Région – qui n'a pourtant pas d'obligation – s'engage à financer au taux maximum de 30%. Il faudra bien que l'État s'engage, sous une forme ou une autre, à financer les 45% manquants. Pour reprendre Jules Verne, « Rien ne se fait sans une espérance exagérée ».

**En 2009, vous organisez les Rendez-vous de la mobilité. Pour quelles raisons et avec quels objectifs ?**

Avec les 16 comités de lignes

(CLAD) ou dans le cadre de réunions plus ciblées, nous allons régulièrement à la rencontre des usagers. L'écoute et le dialogue sont indispensables au bon fonctionnement et à l'amélioration du service public de transport régional de voyageurs. C'est la façon la plus efficace d'offrir des services en adéquation avec les besoins et leur évolution. Charge à la SNCF, qui exploite le TER, de remplir efficacement ses missions. La Région est vigilante et active pour qu'elle en ait les moyens nécessaires. Avec les Rendez-vous de la mobilité, nous voulons

élargir l'accès au TER, échanger avec le maximum de nos concitoyens dans les six départements de la région. Pour gagner de nouveaux usagers du transport collectif, il faut mieux les informer de l'offre existante en termes de dessertes et de tarifications et recueillir leur avis sur toutes les problématiques qui contribueront à leur faciliter les déplacements. Nous commencerons le 14 février dans le Sud de la Région, sur une ligne emblématique Paris-Orléans-Limoges-Toulouse. Un axe ferroviaire majeur en faveur du désenclavement du Berry.



# Accessibilité : le déplacement

En adoptant en décembre dernier le Schéma directeur d'accessibilité du service régional de transport public de voyageurs, la Région Centre poursuit une politique aussi novatrice que primordiale pour toutes les personnes à mobilité réduite.

Démocratisation des coûts, diminution du temps de transport, abolition des frontières: notre société est devenue incontestablement mobile. Et pourtant. De marchepieds infranchissables en guichets trop hauts, de sanitaires exigus en absence de marquage (sonore ou au sol), la mobilité ne va pas de soi. Les obstacles guettent le voyageur, le handicapent même. Handicapés, selon la Région, nous le sommes tous, potentiellement. Un constat fort, mais ô combien générateur d'une vision moderne de l'accessibilité, qui a servi de point de départ à l'élaboration de son Schéma directeur d'accessibilité (SDA) en décembre 2008. Vieillesse de la population, grossesse, déplacement avec un enfant en bas âge: chaque citoyen sera un jour ou l'autre, de manière momentanée ou définitive, «à mobilité réduite». On imagine l'enjeu d'adapter les transports à tous.

## Un schéma complet et concerté

Objectif 2015: à cet horizon, RFF et SNCF en charge des infrastructures et des gares sont tenues de parvenir à l'accessibilité totale du réseau TER Centre\*. Imposé par la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le SDA dresse pour cela un état des lieux et un diagnostic extrêmement précis, exhaustif de l'accessibilité. Il était en effet exclu, pour la Région, de se limiter à un schéma directeur de cinq ou six pages générales et sans objectif. Au contraire, elle a souhaité élaborer un document qui dresse les mesures souhaitables, ainsi qu'un échéancier précis de leur mise en œuvre. Pour coller au mieux aux attentes



## René Borvo, association d'aveugles et malvoyants Valentin Haüy 41

« Nous avons fait les choses de manière pratique, en mettant le responsable régional en charge du SDA en situation de cécité dans une gare. Il m'a ensuite accompagné jusqu'au terminus routier, où aucun cheminement n'était prévu. Idem pour monter dans le bus. Il a ainsi saisi comment doivent être nos lignes guides, leurs couleurs, et surtout les contrastes. »

des usagers, une vaste concertation avec 11 associations représentatives des publics concernés a été lancée. Des associations qui se «félicitent d'avoir été impliquées en amont», qui y voient même un «sans-faute» en matière de concertation.

## La Région pionnière

La Région n'a pas attendu la loi de février 2005 pour s'engager dans le grand chantier de l'accessibilité. Dès 2003 en effet, le Conseil régional a entrepris le dialogue et le partenariat avec les associations et entamé en 2004 l'aménagement de 33 gares. Lauréate, en 2005, du prix des gares accessibles, décerné par le magazine *Ville et Transports*, la Région a engrangé une expertise qui fait d'elle une pionnière particulièrement au fait de sa mission. Car si la réalisation des mesures incombe aux propriétaires du réseau (SNCF et RFF), c'est elle qui définit l'ensemble des besoins et la manière d'y répondre. Elle encore qui réunit autour d'une table et dans un projet commun les organis-



Pour les personnes en fauteuil, un guichet de vente surbaissé a été aménagé.



À l'entrée de certaines gares, a été installé un guidage audio de positionnement et de direction pour les mal entendants.



Une boucle audio permet d'améliorer l'audition des personnes appareillées.

# ent est un droit

# 28,2

millions d'euros

la Région prend en charge 30 % des 94 millions que coûtera la mise aux normes. Autres investisseurs : Réseau Ferré de France, la SNCF et l'État.



## Jean Vincent, Comité départemental des retraités et personnes âgées (Coderpa)

« Marches trop hautes ou trop nombreuses, rampes d'escalier insuffisantes, signalétiques faibles ou de mauvaise lisibilité, indications sonores peu audibles ou trop rares en cas d'imprévu, guichets d'accès problématique: voilà la série de difficultés que nous avons signalée et, nous l'espérons, que le Schéma résoudra. »

## Gérard Chabert, Handirail

« La Région Centre sert de moteur à la réflexion, y compris nationalement. Elle a été une des premières à réfléchir non pas en termes de lignes ou d'axes ferroviaires, mais plutôt en zones. Ce qui aboutit à un maillage et à une couverture de l'ensemble de la Région, plus satisfaisante. »

## Périmètre du Schéma directeur d'accessibilité en Région Centre en 2008



mes prestataires et les différentes autorités organisatrices (communes, agglomérations, départements) afin d'assurer une cohérence de l'ensemble de « la chaîne de déplacement ». Pas un maillon ne doit manquer pour que soit assurée la liberté de mouvement, minimum incontestable de nos sociétés mobiles. ●

\* 59 gares régionales et les gares nationales (quais, traversées des voies, équipement d'aménagements voyageurs), les trains et les cars assurant des dessertes régionales (TER, Aqualys, Interloire), les points d'arrêts routiers régionaux, la distribution des titres de transport et l'information sous toutes ses formes.



## questions en ligne



**Xavier Beulin**, Président du CESR \*(Conseil économique et social régional). À ce titre, il a rendu un avis sur le SDA.

### Pourquoi l'accessibilité constitue-t-elle un enjeu pour le CESR ?

Le développement des transports, l'accessibilité aux territoires et les mesures contre l'exclusion nous intéressent naturellement parce qu'ils participent à la qualité de la vie, au développement du tourisme et donc à celui de l'économie. Cette qualité de service doit se ressentir à l'arrivée dans la région, c'est-à-dire dans les gares. Cela fait partie de l'attractivité régionale et tous les acteurs doivent y être sensibilisés.

### Quel est votre point de vue sur la manière dont a été élaboré le SDA ?

Il y a eu une très forte mobilisation

de la Région et des associations qui nous a donné le sentiment que c'était vraiment l'affaire de tous. Et qu'on allait enfin passer d'un stade curatif à un stade préventif.

### Les conditions sont-elles réunies pour réaliser vraiment l'accessibilité à tous des transports publics ?

La Région prend ses responsabilités. On peut avoir des réserves sur le fait que Réseau Ferré de France et la SNCF fassent de même, les budgets étant difficiles à mobiliser. Pourtant, tous deux doivent répondre présents sur les dépenses d'investissement qui leur reviennent : l'État doit

montrer l'exemple, mais il faudra peut-être le lui rappeler... On peut d'ailleurs s'interroger sur la maîtrise d'ouvrage des travaux à réaliser. Pourquoi la Région ne s'en chargerait-elle pas, puisqu'elle engage des moyens financiers lourds ? À l'heure de la dérégulation et de la volonté de contrôler l'utilisation des fonds publics, il s'agit d'optimiser les interventions de l'assemblée régionale.

\* Cette assemblée consultative auprès des Conseils régionaux, rassemble les membres de la société civile qui participent à la vie économique et sociale de la Région.

